



Liste de documents

Déclaration fiscale « quasi-résident » 2017

Canton de Genève

**Célibataire (divorcé, séparé, pacsé, veuf, concubin)
avec enfant – avec bien immobilier**

Afin d'établir votre déclaration d'impôts 2017, nous avons besoin des documents suivants :

GENERAUX

- Feuilles **originales recto-verso** de la demande de rectification de l'imposition à la source concernant les revenus de l'année 2017 (*pas de photocopie*)
- Copie de la déclaration fiscale « quasi-résident » 2016 s'il y a lieu
- Copie des avis de taxation et bordereaux d'impôts ICC & IFD 2016 reçu de l'AFC s'il y a lieu
- Copie de vos coordonnées bancaires ou postales suisses (*s'il s'agit de votre 1^{ère} déclaration fiscale*)
- Certificat de scolarité 2017/2018 pour vos enfants majeurs étudiants au 31.12.2017 s'il y a lieu
- Copie du livret de famille
- Copie de l'avis d'impôt français 2017 sur les revenus 2016 (*toutes les pages*)
- Copie de votre appel de cotisations CMU 2018 **recto-verso** (*si vous êtes affiliés à la CMU-Frontalier*)

REVENUS

- Certificat de salaire et **attestation quittance** (*il est possible que l'attestation quittance soit incluse dans le certificat de salaire*)
- Justificatifs de salaires de votre conjoint concubin ou de votre ex-conjoint dans le cadre d'une garde alternée (*bulletin de salaire du mois de décembre 2017 s'il travaille en France*)
- Attestations d'indemnités journalières (*attestation Pôle emploi, assurance invalidité, maladie et accident*)
- Attestations des allocations familiales françaises (*attestation de la CAF*), allocations familiales suisses
- Montant des pensions alimentaires reçues (*joindre copie du jugement de divorce et justificatifs des encaissements*)

DEDUCTIONS PROFESSIONNELLES

- Attestation (*formulaire 21 EDP*) certifiant les primes versées au titre du 3^{ème} pilier A
- Attestation (*formulaire 21 EDP*) certifiant les primes versées au titre du rachat de 2^{ème} pilier (*pas nécessaire si le rachat est mentionné en case 10.2 du certificat de salaire*)
- Justificatifs des frais de formation et de perfectionnement à des fins professionnelles suivie Suisse ou à l'étranger à votre charge et justificatifs des paiements (*copie des avis de débit bancaires*)
- Justificatifs des frais de vêtements spéciaux indispensables pour l'exercice de la profession et qui ne peuvent servir qu'à l'usage professionnel à votre charge
Justificatifs des cotisations syndicales et des autres frais professionnels (*factures, quittances*)

DEDUCTION SOCIALES

- Justificatifs des frais de garde (*factures de crèche, garderie scolaire, halte-garderie, camps de vacances, baby-sitting, parascolaire, attestation fiscale PAJEmploy (fiches de paie non acceptées), etc.*) payés en Suisse ou à l'étranger de vos enfants de moins de 14 ans au 31.12.2017 (*valable pour famille dont les 2 parents travaillent et pour les familles monoparentales*)

- Copie du jugement de divorce ou de séparation fixant le montant de la pension (*à ne produire que si le divorce ou la séparation a eu lieu en 2017 ; joindre attestation sur l'honneur sur la situation de la garde de l'enfant signée des deux parents si le jugement n'a pas encore eu lieu ou s'il n'y a pas de jugement officiel*)
- Justificatifs du paiement des pensions alimentaires versées en 2017 en vertu d'une décision de justice (*copie des avis de débit bancaires*)

AUTRES DEDUCTIONS

- Attestation de la valeur de rachat de vos assurance-vie souscrites en Suisse et à l'étranger et montant des cotisations payées 2017 (*3^{ème} Pilier B, assurance-vie française, etc.*)
- Attestation des primes d'assurance décès-invalidité (ADI) liées à un emprunt immobilier en France (*demandez attestation par e-mail ou courrier à votre banque*)
- Montant total des cotisations d'assurance-maladie obligatoires (LAMAL) et complémentaires (LCA) si vous avez opté pour l'assurance sociale suisse
- Montant total des cotisations CMU 2017 (**à défaut, joindre la copie recto-verso de l'avis d'impôt français 2016 sur les revenus 2015**) et des cotisations d'assurances-maladies complémentaires françaises (MUTUEL) si vous avez opté pour le régime général de la sécurité sociale française
- Attestations des frais médicaux à votre charge (*joindre décompte récapitulatif*)
- Justificatifs des frais liés à un handicap (*certificat médical + justificatifs des dépenses 2017 à charge*)
- Montant des dons (en **suisse** uniquement) versés en 2017

FORTUNE

Avoirs en banques

- Bouclement de comptes au 31 décembre 2017 pour les comptes suisses
- Relevés de comptes du mois de décembre 2017 pour les comptes français (compte courant, compte épargne, livret A, livret B, LDD, PEL, CSL, livret jeune, Tiwi, PEA, etc...) avec mention des intérêts créanciers reçus au titre de l'année 2017
- Récapitulatif détaillé annuel des frais bancaires 2017

Immobilier

- Copie des 10 premières pages de l'acte notarié d'achat (*attestation d'achat recto-verso avec mention du prix est acceptée*) de votre résidence principale et/ou de votre bien loué (*à ne produire que si l'achat a eu lieu durant l'année 2017 ou si c'est la première année que vous demandez le statut de quasi-résident*)
- Justificatifs des travaux d'entretien et de rénovation (*si plus de 5 factures joindre un **tableau récapitulatif***) effectués pour votre résidence principale et/ou de votre bien loué durant l'année 2017 et justificatifs des autres charges récurrentes (*charges de copropriété, taxe foncière, redevance incitative d'ordure ménagère, ramonage, assurance habitation, etc.*)
- Copie de la taxe d'habitation **recto-verso** 2017 (*si le bien est situé en France*) de votre résidence principale et/ou secondaire
- Si le bien est loué (*précisez si le bien est loué meublé ou non*), joindre un état des revenus locatifs

DETTES

- Décompte d'intérêts pour les crédits bancaires et montant de la dette au 31.12.2017 (*crédit voiture, crédit à la consommation, etc.*)
- Décompte d'intérêts pour les emprunts privés et montant de la dette au 31.12.2017 (*prêt d'un tiers hors établissement bancaire*)
- Décompte d'intérêts et montant de l'emprunt immobilier au 31.12.2017 (*joindre **attestation récapitulative des intérêts payés** pour l'année concernée, le tableau d'amortissement n'est pas admis*)

Informations pratiques

Option 1 => Entretien fiscal

Si vous avez choisi l'option de l'entretien fiscal dans nos bureaux, nous vous demandons de bien vouloir vous munir de l'ensemble des justificatifs requis pour l'entretien !

Nos honoraires sont à payer au comptant le jour de l'entretien fiscal (espèce ou carte bancaire).

Option 2 => Envoi des justificatifs par e-mail

Si vous avez choisi de nous envoyer le questionnaire et les justificatifs par e-mail, nous vous demandons de bien vouloir :

- Nous envoyer les justificatifs demandés en **un seul fichier PDF** (scan obligatoire, les photos ne sont pas acceptées par le fisc) ;
- Nous envoyer le questionnaire fiscal dûment rempli ;
- Nous communiquer **un numéro de téléphone fixe et mobile** qui nous permettra de prendre contact avec vous pour un bref entretien fiscal téléphonique ;

Après avoir établi votre déclaration fiscale, nous vous enverrons une note d'honoraire par e-mail avec nos coordonnées bancaires pour que vous puissiez procéder au règlement par virement bancaire. Dès réception de votre règlement, nous vous transmettrons par courrier votre déclaration fiscale pour signature et une copie de ladite déclaration pour votre dossier ainsi qu'un budget d'impôt prévisionnel précis.

Option 3 => Envoi des justificatifs par courrier postal

Si vous avez choisi de nous envoyer les justificatifs par courrier, nous vous demandons de bien vouloir :

- Ne pas nous envoyer les originaux des justificatifs demandés, les copies suffisent et ne pas agraffer les justificatifs ;
- Nous envoyer le questionnaire fiscal dûment rempli ;
- Nous communiquer un numéro de **téléphone fixe et mobile et une adresse e-mail privée** qui nous permettra de prendre contact avec vous pour un bref entretien fiscal téléphonique et de vous envoyer notre note d'honoraire pour règlement ;

Après avoir établi votre déclaration fiscale, nous vous enverrons une note d'honoraire par e-mail avec nos coordonnées bancaires pour que vous puissiez procéder au règlement par virement bancaire. Dès réception de votre règlement, nous vous transmettrons par courrier votre déclaration fiscale pour signature et une copie de ladite déclaration pour votre dossier ainsi qu'un budget d'impôt prévisionnel précis.